

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit: **Huile Protectrice UV Extra**

Autres moyens d'identification

Code du produit: 424 Epicéa; 425 Chêne; 426 Mélèze; 427 Douglas; 428 Cèdre Rouge; 429 Natural; 431 Cèdre Nature; 432 Chêne Clair & Teintes mélangées

Emploi de la substance / de la préparation Vernis à l'huile conjuguée

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Fournisseur Osmo Wood and Colour Canada Ltd.
420 Thompson Drive - Unit 2
N1T 2K8 Cambridge, ON
Canada
Tel: 1 (844) OSMOCAN
E-mail: info@osmo.ca

Producteur Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf
Germany

Service chargé des renseignements: Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

Numéro d'appel d'urgence: Numéro de téléphone d'urgence 24h / 24 :
En cas d'urgence chimique, déversement; fuite; exposition au feu ou accident
appel jour ou nuit aux États-Unis et au Canada 1-800-424-9300
En dehors des États-Unis et du Canada 001-703-527-3887 (CCN 16475)

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables - catégorie 4 H227 Liquide combustible.

Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS07

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 1)

| | |
|---|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: | Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle |
| Mentions de danger | H227 Liquide combustible. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseils de prudence | P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO2, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. |

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Système de classification:

| | |
|---------------------------------|---|
| NFPA données (gamme 0-4) | Santé = 0 Inflammabilité = 2 Réactivité = 0 |
|---------------------------------|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| HMIS données (gamme 0-4) | Santé = 0 Inflammabilité = 2 Réactivité = 0 |
|---------------------------------|---|

| | |
|-----------------------|--|
| Autres dangers | Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit. Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage. Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. |
|-----------------------|--|

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges

| | |
|---------------------|--|
| Description: | Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. |
|---------------------|--|

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 2)

| Composants dangereux: | | |
|------------------------------|--|---------------|
| CAS: 64742-48-9 | hydrocarbures aliphatiques, C10-C13  Danger par aspiration - catégorie 1, H304; Liquides inflammables - catégorie 4, H227 | 20-40%p/p * |
| CAS: 34590-94-8 | (2-méthoxyméthylethoxy)propanol Liquides inflammables - catégorie 4, H227 | 2,5-<10%p/p * |
| CAS: 13463-67-7 | dioxyde de titane  Cancérogénicité - catégorie 2, H351 | 0-≤1%p/p * |
| CAS: 60207-90-1 | propiconazole  Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B, H360; Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4, H302; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317 | <0,3%p/p |

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

Indications complémentaires: La concentration des substances mentionnées ci-dessus varie en fonction de la nuance de couleur.

4 Premiers soins

Description des premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 3)

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs

déconseillés pour des

raisons de sécurité:

Il n'y a aucune restriction d'agent extincteur pour ce mélange.

Dangers particuliers résultant

de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO2)

Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour les sauveteurs

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 4)

Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eau chaude additionnée de produit nettoyant

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Manipulation:

Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 5)

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage:

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 10

10

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

| | |
|-------------|----------------------------|
| EL (Canada) | Valeur momentanée: 150 ppm |
|-------------|----------------------------|

Valeur à long terme: 100 ppm

Skin

| | |
|-------------|--|
| EV (Canada) | Valeur momentanée: 910 mg/m ³ , 150 ppm |
|-------------|--|

Valeur à long terme: 605 mg/m³, 100 ppm

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de

protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 6)

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des mains:

Matériau des gants

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Protection des yeux:

Protection du corps:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Caoutchouc nitrile

Lunettes de protection hermétiques

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 7)

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Douce

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 180 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites d'explosion:

Inférieure:

0,7 Vol %

Supérieure:

14,0 Vol %

Point d'éclair

≥ 63 °C (DIN EN ISO 2719)

Température d'auto-inflammabilité:

inapplicable / inconnue

Température de décomposition:

Non déterminé.

valeur du pH:

Mélange non polaire/aprotique.

Viscosité:

Non déterminé.

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

0,4 hPa

Pression de vapeur:

Densité à 20 °C:

0,9-1,0 g/cm³ (DIN 51757)

Densité relative

Non déterminé.

Caractéristiques des particules

Non applicable.

Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 8)

Teneur en solvants:

VOC content:

< 350 g/l

Classification COV d'Environnement Canada : 32 - Vernis à l'huile conjuguée

Vernis à base d'huile conjuguée pour sceller le bois avec un film formé par la polymérisation d'une huile végétale conjuguée naturelle, modifiée avec d'autres résines naturelles ou synthétiques dont au moins 50 % des solides de la résine sont constitués d'huiles conjuguées, et qui est fourni en tant que produit à composant unique.

Changement d'état

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Non disponibles.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Possibilité de réactions

dangereuses

Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourse de laine de nettoyage).

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Matières incompatibles:

Produits de décomposition

dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Indications complémentaires:

Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

| | | |
|------|------|--------------------|
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
|------|------|--------------------|

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 9)

| | | |
|---|------------|--|
| Dermique | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | >5 mg/l (rat) |
| CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol | | |
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >19.020 mg/kg (rat) |
| | | 13.000–14.000 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | 1.667 mg/l (rat) |
| | LC50 / 72h | 0,76 mg/l (selenastrum capricornutum) |
| CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle | | |
| Oral | LD50 | 500 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | 0,67 mg/l (rat) (OECD 403 Acute Inhalation Toxicity) |

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'effet d'irritation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/
irritation oculaire**

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée**

Effet d'irritation.

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

**Toxicité subaiguë à
chronique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Catégories cancérogènes

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

2B

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 10)

12 Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

| | |
|------------|-----------------------------|
| EC50 / 48h | >1.000 mg/l (Daphnia magna) |
| IC50 / 72h | >1.000 mg/l (algae) |
| LC50 / 96h | >1.000 mg/l (fish) |

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

| | |
|------------|---|
| EC50 / 48h | 70,2 mg/l 1.919 mg/l (Daphnia magna) |
| LC50 / 96h | 5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) |
| LC50 / 48h | 10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) |

CAS: 127519-17-9 Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényle] propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire

| | |
|-----------------|--|
| EC50 / 48h | 3,2 mg/l (Daphnia magna) (24h EC 50 acute immobilisation test) |
| Biokonz.-Faktor | <3 (Flow-through fish test) |

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

| | |
|------------|---------------------------|
| EC50 / 48h | 0,16 mg/l (Daphnia magna) |
| EC50/ 72h | 0,022 mg/l (algae) |

Persistance et dégradabilité Non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

Mobilité dans le sol Non disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

| | |
|-----------|--|
| EC50/ 96h | 0,067 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) |
|-----------|--|

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 11)

Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé:

White-Spirit
Osmo Nettoyant et Diluant

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Classe(s) de danger pour le transport

DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

Groupe d'emballage

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations sur la réglementation

(suite page 13)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 12)

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non disponibles.

Sara

Section 355 (extremely hazardous substances):

Aucun des composants n'est compris.

Section 313 (Specific toxic chemical listings):

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

Liste canadienne des substances

Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

Tous les composants sont compris.

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour

I'étiquetage: Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

Mentions de danger H227 Liquide combustible.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

(suite page 14)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

| | |
|--|--|
| (suite de la page 13) | |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection. |
| P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: | Laver abondamment à l'eau. |
| P370+P378 En cas d'incendie: | Utiliser du CO2, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction. |
| P403 | Stocker dans un endroit bien ventilé. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. |
| Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

| | |
|----------------------------|---|
| Phrases importantes | H227 Liquide combustible. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
|----------------------------|---|

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Date de la version précédente:

05/27/2020

Numéro de la version précédente:

5.0

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité

11/14/2025

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 NFPA: National Fire Protection Association (USA)
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 15)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 11/14/2025

Numéro de la version 6.0

Revision: 05/15/2025

Nom du produit: Huile Protectrice UV Extra

(suite de la page 14)

Sources

ESIS : European chemical Substances Information System

ECHA Portal

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.

Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)

CA/FR